

L'INFORMATION PARTICIPATIVE : COMPÉTENCE OU PERFORMANCE ?

**Du professionnalisme journalistique à la professionnalisation
citoyenne.**

Aurélie Tavernier¹

Cette contribution propose de profiter de la « révolution numérique » annoncée pour interroger les critères normatifs et pratiques du professionnalisme journalistique. La confrontation de la figure du journaliste à celle du citoyen, enrôlé dans le paradigme d'une information construite sur le mode de la participation, constitue une occasion d'exacerbation de l'injonction au professionnalisme. L'acquisition de la compétence professionnelle s'opère largement sur le mode d'un rapport pratique à la pratique : dès lors, comment tracer la frontière séparant le professionnel de l'amateur, dès lors que ce dernier participe régulièrement au système de production de l'information ? Plutôt que de voir l'espace expressiviste ouvert par Internet comme un acte de défrontrisation, on montre que l'opposition frontale

¹ Université Paris 8, Centre d'Études sur les Médias et l'Internationalisation (CEMTI – É.A. 3388)

entre ce modèle expressiviste d'une part, et le paradigme factuel et objectiviste du professionnalisme journalistique d'autre part, fournit une occasion de partage des rôles, et un instrument de coordination entre journalistes et citoyens enrôlés dans les schèmes d'une participation fortement normativisée.

Comment définir la compétence professionnelle des journalistes ? Cette interrogation se trouve au cœur de nombreux travaux sur le journalisme, de façon centrale lorsqu'il s'agit d'analyser les contours d'une profession « floue » et les enjeux sociologiques, juridiques ou éthiques de la structuration d'un corps professionnel (Ruellan, 1992, 1997) ; ou abordée en creux, à travers l'étude des pratiques et des discours des journalistes (Brin *et al.*, 2004), et des interactions entre les journalistes et les acteurs sociaux qui coopèrent dans la construction de l'information (Rieffel & Watine, 2002). Elle se trouve exacerbée dans le « moment technologique » que constitue, pour les professionnels de l'information, la montée du journalisme « citoyen », « alternatif », ou « participatif » (Cardon & Granjon, 2005).

Cet article propose d'interroger les critères paradigmatiques et pragmatiques de l'enrôlement des citoyens dans la fabrication de l'information participative, à partir de l'opposition à première vue frontale entre deux modèles : le modèle normatif-objectiviste d'une part, sur lequel s'appuie la construction du statut professionnel de journaliste ; et le modèle « expressiviste » d'autre part (Allard & Vandenberghe, 2003), qui engage les citoyens à participer à la production de l'information dans les « nouveaux médias » en ligne. L'hypothèse centrale que nous développerons est que cette confrontation conduit paradoxalement à la réaffirmation des valeurs traditionnelles de l'activité, à la fois gages et refuges d'un professionnalisme journalistique exclusif. Ainsi, plutôt que de voir l'espace expressiviste ouvert par Internet comme un acte de défrontiérisation entre les compétences des professionnels de l'information et celles des citoyens, nous montrerons que l'idéal participatif offre aux journalistes une occasion de partage des rôles, et un dispositif de coordination : les compétences des uns s'actualisent au moyen de l'enrôlement des autres dans les pratiques normatives de la participation.

Après avoir posé le cadre paradigmatique et problématique de la notion de compétence journalistique, nous prendrons principalement

appui sur les discours recueillis auprès de journalistes professionnels, en situation de travail ou de formation. Une première série d'entretiens, entamée en 2007, se poursuit depuis lors par des contacts réguliers avec les mêmes journalistes, avertis et reconvertis au journalisme en ligne, notamment chez Rue89 et Mediapart. Un entretien exploratoire a été réalisé sur le mode collectif avec un petit groupe d'étudiants du Centre de formation des journalistes (CFJ, Paris) en 2010¹. À partir de ces données, il s'agira de cerner les valeurs professionnelles projetées dans leurs pratiques par ces journalistes, en poste ou en herbe : le contexte numérique, la situation d'apprentissage, mais aussi la relation d'entretien² les mettent respectivement en devoir de consolider et d'exhiber leurs rôle et identité professionnels, tels qu'ils (se) les représentent. La confrontation de la figure du journaliste à celle du citoyen enrôlé dans le paradigme d'une information participative constitue à cet égard une forme d'injonction au professionnalisme : elle permet de faire affleurer les critères de jugement et de définition de la compétence professionnelle, d'abord sur le mode de l'*altérité* – lorsque la figure du journaliste se dessine par distinction d'avec de celle de l'amateur ; ensuite, sur le mode de l'*altération* – celle de l'information professionnelle concurrencée par des citoyens potentiellement « tous journalistes ».

De la compétence à la praxis : comment le professionnalisme vient aux journalistes

Une compétence sans profession ?

« Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice de sa profession [...] et qui en tire l'essentiel de ses ressources »³. La définition légale du statut de journaliste professionnel, minimale et tautologique, soulève ici deux

1 Cet entretien a été réalisé le 6 mai 2010 au CFJ avec six étudiants de deuxième année, inscrits en filière « Presse écrite / Multimédia » (cette filière, regroupant sous un seul item la spécialisation au journalisme écrit en et hors ligne, est significative d'une donnée évoquée plus loin : elle avalise la prégnance d'un modèle de professionnalisme qui trouve à se prolonger en ligne).

2 Le terme de « relation » rend compte des liens qui unissent l'enquêteur aux enquêtés dans le contexte d'entretiens réalisés au long cours, avec des journalistes devenus familiers et interlocuteurs réguliers (Legavre, 1996).

3 Selon les termes de la loi Bouchard du 29 mars 1935.

problématiques. Premièrement, la profession ainsi définie ne fait aucunement référence à un quelconque professionnalisme : le statut et la compétence journalistiques sont *de facto* dissociés sans que soit précisée la nature du rapport qui peut les unir, ni même si l'un(e) est nécessaire et/ou suffisant(e) à l'acquisition de l'autre. La question posée est donc celle de l'exclusivité de la compétence journalistique, et des critères normatifs qui peuvent la faire reconnaître en dehors (voire en dépit) du statut de journaliste professionnel. En outre, cette définition renvoie la reconnaissance du statut professionnel du journaliste à la rémunération de son activité. Cette caractéristique, qui fonde bon nombre des procédures de régulation interne – à commencer par les modes d'attribution de la carte – offre à première vue une justification opportune au tracé des frontières externes entre l'amateur et le professionnel. Mais pour que la frontière puisse faire office d'argument légitime et de maintien de l'ordre, encore faut-il que la rémunération sanctionne la propriété d'une compétence clairement définie et reconnue comme exclusive : ce que compromettent à la fois l'absence de critères plus avant établis, et la proposition faite aux citoyens de participer au travail des journalistes professionnels. Pour sortir de cette aporie, et en l'absence d'éléments rigides permettant d'en définir *a priori* les contours, on peut interroger plutôt le processus d'acquisition pratique de la compétence professionnelle des journalistes.

Génération spontanée des compétences en milieu naturel

Pour Tunstall (1971), la compétence professionnelle du journaliste s'actualise dans la mise en œuvre de routines, selon un processus que l'on pourrait qualifier d'intuition professionnelle. Cette perspective rejoint les discours des professionnels, qui revendiquent largement l'apprentissage « sur le tas » des techniques secondaires à leurs dispositions « naturelles » à la curiosité et à la sagacité – quoiqu'elle évacue trop rapidement les fondements cognitifs de ces dispositions, sous-estimant de la sorte l'enjeu de légitimité que comporte la revendication même d'une compétence naturelle, postulée dans les discours des journalistes sur leurs pratiques, sans que ce postulat fasse pour lui-même l'objet d'un examen. Toutefois, cette approche est utile lorsqu'on la replace dans l'analyse des conditions et des relations de production du travail journalistique : la mise en œuvre de ce sens pratique renvoie au système des dispositions acquises par les journalistes au fil de leur socialisation, et aux schèmes de pensée qu'ils sont amenés à partager

selon leurs trajectoires, puis leurs positions. À cet égard, l'existence d'une codification des institutions formatrices, distinguant les écoles garantes du professionnalisme – dont le diplôme vaut attribution de la carte professionnelle – de modes d'apprentissage ne bénéficiant pas de la même reconnaissance, constitue un terrain d'observation privilégié de ce mode pratique de cristallisation et d'acquisition d'un professionnalisme revendiqué comme distinctif. Prenons donc la métaphore du « moule professionnel » au mot, afin de voir comment s'opère le modelage des étudiants qui s'y trouvent immergés.

Plusieurs éléments tendent effectivement à accréditer l'hypothèse d'une acquisition spontanée des compétences, en raison principalement du caractère fortement endorégulé du champ journalistique : dans l'entre-soi des écoles « reconnues par la profession », l'apprentissage s'effectue largement dans le cadre d'un rapport pratique aux pratiques, *via* les enseignements techniques dispensés par des journalistes professionnels. Au CFJ notamment, l'encadrement pédagogique est très largement assuré par les pairs. La mise à l'épreuve des savoirs théoriques, en matière de déontologie ou de droit de l'information par exemple, s'y effectue dans le cadre de modules d'enseignements pratiques, dispensés par des journalistes et éprouvés par l'étude de cas. Avec l'émulation que favorise le petit nombre d'étudiants composant une promotion, et dont les profils et trajectoires socio-culturels sont par ailleurs assez homogènes (Le Teinturier, 2003), ces caractéristiques sont autant de conditions propices à l'acculturation et à la perfusion des réflexes professionnels. C'est bien ce qui ressort, pour cette école reconnue par les instances de pairs comme l'une des plus légitimes et formatives du moule professionnel hypostasié, d'un entretien collectif réalisé avec un groupe de six étudiants de deuxième année, dont on pouvait supposer qu'ils étaient socialisés les uns aux autres, et les uns et les autres à leur environnement pédagogique. Lorsque la question leur fut posée de définir ce qu'ils apprenaient à l'école, ces jeunes journalistes firent d'abord référence, dans un élan collégial – comme y invitait à dessein le cadre collectif d'un entretien soucieux de dissoudre des propriétés individuelles dans le groupe qu'ils forment et qui se forme à l'école – aux « grandeurs » (Boltanski & Thévenot, 1991) traditionnellement associées au métier de journaliste. Soit le « devoir d'objectivité ou plutôt d'impartialité, d'être juste », la « vérification serrée des faits », « l'éthique » en général, et la capacité en particulier à « bien rendre compte des événements pour nos lecteurs ». L'appel au jugement moral

(« devoir », « éthique », « juste », « bien »), renvoyé aux horizons fondateurs d'un idéal journalistique (« impartialité », « vérification », « faits ») exacerbé par Internet, « parce qu'on peut y trouver tout et n'importe quoi », montrait aussi que ces journalistes en herbe avaient intériorisé le traditionnel triptyque sources-pairs-publics. Invités à préciser les savoir-faire qu'ils acquéraient à l'école, les étudiants répondirent alors qu'ils apprenaient à « bien maîtriser les techniques d'écriture », à « choisir un bon angle », mais aussi à « pratiquer ça en continu » : ces compétences spécifiques étaient apprises « sur le tas » et « au fur et à mesure » – par la *praxis*.

Être (journaliste) et avoir (le statut)

L'élément peut-être le plus significatif ici concerne toutefois moins les – apprentis – journalistes que les autres, non – futurs – professionnels, mais que rien ne permet au vu de ces éléments de distinguer des pupilles de l'académie. Si l'acquisition des compétences se fait et se vit sur le mode d'un rapport pratique à la pratique, comment tracer la frontière séparant le professionnel de l'amateur, dès lors que ce dernier participe régulièrement au système de production de l'information ? D'un point de vue purement technique, la simplification des dispositifs de production et d'édition de contenus en ligne élargit considérablement le nombre potentiel des candidats à la production de l'information numérique : la frontière du professionnalisme journalistique est ailleurs, comme en témoigne *a contrario* ce journaliste, carté depuis une vingtaine d'années, intervenant régulièrement au CFJ, entré chez Mediapart en 2008 « comme on entre en religion » après avoir été salarié d'un hebdomadaire pendant près de quinze ans, et qui confesse qu'avec l'outil numérique, écrire un article lui « prend énormément plus de temps parce qu'il faut mettre des liens, respecter des protocoles d'écriture, enfin c'est tout un truc ». Surtout, les citoyens sont activement sollicités par les médias en ligne : les commentaires publiés, les vidéos postées, les liens hébergés sur les sites d'information, jusqu'aux *blogueurs* enrôlés comme contributeurs réguliers par les *pure players*, sont autant d'occasions d'interdépendance et d'acculturation qui laissent à penser que rien n'interdit *a priori* au « non journaliste » d'intérioriser lui aussi, progressivement et par fréquentation du « milieu », les schèmes cognitifs qui sont pour Tunstall au fondement de l'acquisition de la compétence journalistique professionnelle.

La définition linguistique de la compétence proposée par Chomsky (1965) peut alors s'avérer utile. Pour l'auteur, la compétence renvoie – comme chez Tunstall – à l'intériorisation par l'acteur d'un système, celui-ci étant ici formé par des règles (« grammaire ») et les éléments auxquels ces règles s'appliquent (« lexique »). La compétence, latente, est actualisée par la performance, en tant qu'elle se (re)présente comme professionnelle. Cette proposition invite à explorer, moins les fondements normatifs de la compétence professionnelle, que la manière dont s'actualise la distinction entre ce qui est professionnel, et ce qui ne l'est pas. Dans cette perspective, la frontière qui sépare le journaliste de l'amateur s'apparente largement à une construction socio-discursive (Ruellan, 1997) : l'injonction à la participation, fondatrice du contrat de lecture des *pure players*, constitue à cette égard une opportunité de réaffirmation des normes du professionnalisme journalistique.

Rhétoriques professionnelles de la participation : la contractualisation des compétences

L'idéal participatif : une révolution conservatrice

Plusieurs éléments montrent que le basculement des médias en ligne s'opère largement sur le mode du *continuum*, par rapport à des mutations engagées de longue date (Rebillard, 2007) mais aussi du point de vue de la réorganisation des contenus, ou de l'exponentialisation des pratiques professionnelles prolongées par la prothèse numérique : à bien des égards, la révolution numérique s'avère somme toute conservatrice (Cardy & Tavernier, 2009). C'est plus particulièrement le contrat énonciatif des médias participatifs qui nous intéresse ici, en tant qu'il actualise le modèle normatif du professionnalisme journalistique : notamment, le triptyque canonique sources-pairs-publics s'accommode à merveille de la vertu participative. S'agissant des sources, parmi les opportunités de distinction professionnelle qu'offre le saut dans la Toile, on soulignera en premier lieu que le spectre *virtuel* – étymologiquement : en puissance – de la rumeur infondée circulant sur Internet, valide la présence *réelle*, actualisée par l'identité discursive d'un média de référence, des professionnels de la « vérification des faits » et du croisement des sources. Fait significatif à cet égard, l'entrée de Rue89

dans la cour des grands¹ et partant, sa présence désormais régulière dans les revues de presse des pairs, aura bénéficié, selon l'un de ses co-fondateurs rencontré en entretien, du « label Libération » qu'avaient quitté ces quatre pionniers pour se lancer dans l'aventure numérique : « c'est-à-dire qu'on n'avait pas à prouver qui on était. Notre légitimité professionnelle, on l'avait déjà, d'avant. [...] À partir de là, comme on a sorti plusieurs informations qui se sont vérifiées, on a très vite gagné une légitimité et une visibilité ». Les membres fondateurs² du site participatif avaient également en commun d'avoir apprivoisé le journalisme en ligne en parallèle de leur activité de journaliste papier, notamment par la voie du *blog* que les uns et les autres avaient lancé tandis qu'ils étaient, pour trois d'entre eux, les correspondants de Libération à l'étranger. « À l'origine, on avait cette expérience commune, et on aurait pu le faire à l'intérieur de Libération » : chez ces pères (pairs ?) fondateurs, le projet d'un journalisme alternatif en ligne était né, au sens propre, de l'autre dont il entendait s'émanciper.

S'agissant du public, « Internet avait été un « plus » » dans le travail quotidien de ces journalistes, non seulement pour tenir la chronique de l'actualité internationale, mais aussi pour « régénérer » la relation entre le journaliste et le public appelé à réagir : « à partir du moment où le texte est en ligne, le lecteur peut immédiatement vous dire qu'il n'est pas d'accord, qu'il a un témoignage qui contredit ce que vous venez d'écrire ». Cette compétence latente dessine un modèle de production de l'information « horizontal »³, où les lecteurs sont « invités dans la cuisine, les coulisses du journaliste ». On pourra lire dans le « pacte inédit entre journalistes et lecteurs » lancé par Mediapart une profession de foi aux accents similaires : la charte de participation libellée sur le site fondé en 2008 par Edwy Plenel, ancien rédacteur en chef du journal *Le Monde*, propose en effet de « refonder dans la clarté les relations entre lecteurs et journalistes, chacun participant et contribuant dans une

1 Le « scoop fondateur » de Rue89 aura consisté à « sortir » l'information, et – surtout – sa censure par le *Journal du Dimanche*, de l'abstention de Cécilia Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle de mai 2007.

2 À savoir Pierre Haski, ancien correspondant de Libération à Pékin ; Pascal Riché, ancien chef du service économique et correspondant à Washington ; Laurent Mauriac, ancien chef du service économique et correspondant à New-York ; et Arnaud Aubron, ancien rédacteur en chef chargé de l'édition et auteur d'une chronique sur la drogue *via* un blog personnel.

3 <http://www.rue89.com/>

totale transparence » – à l'information ? Plutôt : « sur sa place, son rôle et sa fonction »¹. Le modèle participatif et déhiérarchisé des technologies expressivistes se développe dans le cadre d'une assignation identitaire spécifiant le statut de chacun dans la « formation discursive » (Foucault, 1969) ainsi redessinée.

Dire d'où l'on parle

Les stratégies journalistiques de recours aux paroles extérieures (Tavernier, 2004) en constituent un terrain d'observation privilégié. L'écriture de l'information s'appuie largement sur les discours rapportés, cités entre guillemets, recueillis en interview, ou annexés dans les rubriques spécifiquement destinées à recevoir les commentaires, courriers de lecteurs et tribunes d'opinion. Mais dans ce trafic discursif, l'intégration dans le propos journalistique n'équivaut pas à l'assimilation au discours journalistique : la règle veut au contraire que les pièces discursives rapportées soient explicitement signalées comme telles, au moyen de marqueurs d'altérité vis-à-vis de l'identité du journaliste. Or cette dialectique doit être replacée dans le processus progressif qui accompagne la professionnalisation du métier de journaliste : l'émergence d'un statut professionnel avait en effet conduit, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, à canoniser les règles du discours d'information autour des valeurs d'objectivité et de factualité, déléguant l'expression du commentaire et de l'opinion aux signatures extérieures, et reléguant leur publication à la périphérie d'un discours informatif neutralisé et, en quelque sorte, anonymisé par la fonction journalistique. Une grammaire d'extériorisation s'est ainsi normalisée à mesure que la compétence du journaliste s'est construite sur le lexique de la preuve, rapportée à l'appui des faits, et administrée par procuration des témoignages vécus, des diagnostics experts, et des opinions particulières. La litanie des titres et qualités des locuteurs ainsi *embedded* dans le discours d'information, en disant « d'où ils parlent », rappelle aussi que la compétence discursive du journaliste est ailleurs (Tavernier, 2009).

Qu'en est-il sur la Toile ? À première vue, le modèle horizontal revendiqué a tout pour déranger la division du travail discursif. Pourtant, l'italique qui sied aux propos rapportés comme exacts s'ac-

1 <http://www.mediapart.club/edition/meta-mediapart>

commode fort bien de l'écriture HTML, tandis que le jeu des questions-réponses entre un interviewer et un interviewé continue de distribuer ostensiblement la parole à l'un *ou* à l'autre. Surtout, des commentaires aux forums de discussion, l'injonction à « réagir » s'exerce bien dans des arènes réservées, intégrées sur le mode de l'altérité par rapport à l'énonciation journalistique, et placées sous le contrôle et la modération, version numérique de la médiation, du journaliste professionnel. Le concours des internautes permet ici de prolonger sur le Web, en les exacerbant, les rhétoriques participatives que les médias traditionnels réservaient aux courriers des lecteurs, aux standards radiophoniques où « les auditeurs ont la parole », ou aux « questions directes » des téléspectateurs commués en panel représentatif sur les plateaux de télévision. L'innovation chez Rue89, « site d'information et de débat sur l'actualité, indépendant et participatif », consiste alors à promouvoir un modèle de production de l'information « à trois voix » – dans l'ordre d'apparition à l'écran : « celle des journalistes, celle des experts, et celle des internautes »¹. Mais cette hiérarchie est d'abord une assignation identitaire : la multiplication et la séparation socio-technique des dispositifs du commentaire (« réagissez »), du sondage (« votez »), de la co-production des contenus (« envoyez »), du membre du Club (« rejoignez »), signifient au contributeur potentiel les rôle et place qui lui sont assignés. La défrontiérisation discursive n'est donc pas à proprement parler à l'œuvre sur la Toile : la polyphonie caractéristique des pages du journal impose encore, en ligne, de dire « d'où l'on parle »².

La compétence participative : une performance journalistique

Si la multiplication des contributions qu'il convient de modérer réserve aux professionnels le monopole de la sélection, les critères de jugement invoqués laissent surtout à penser que la parole participante, pour être recevable, doit satisfaire aux règles canoniques de l'écriture journalistique. L'examen des chartes de Rue89 et Mediapart montre ainsi clairement que la conquête du statut de contributeur dépend de

1 Tiercé évoqué au cours de notre entretien par l'un des co-fondateurs du site, mais aussi sur le site lui-même, et repris tel quel dans l'éditorial du premier numéro papier de « Rue89 Le Mensuel », daté du 1er juillet 2010. Voir également : A. Aubert, 2008.

2 Comme le souligne A. Aubert, « Lorsqu'un article est rédigé par un journaliste à l'aide d'une information signalée par un particulier, ce point est précisé en ouverture de l'article » (Aubert, 2008, p.102).

la validation, par les journalistes, de la pertinence du propos, de sa correction syntaxique, mais aussi déontologique¹. Cette dimension est particulièrement visible sur le site de Mediapart, dont le positionnement a pu être qualifié d'élitiste en raison de l'éloge de « l'idéal démocratique » habermassien qu'il défend, et qui justifie le modèle économique payant, par abonnement, à l'exclusion de toute publicité. Comme chez Rue89, une topologie manifeste des instances de parole est à l'œuvre : *chat*, commentaires, *blogs*, « Club » des initiés sont clairement balisés et distingués autant que distinctifs. Elle se double chez Mediapart, premièrement, d'un code couleur où les « bleus » – significativement – s'opposent aux professionnels aguerris (les « marron »), avec possibilité de « promotion » et le cas échéant, changement idoine de police chromatique. Deuxièmement, l'espace du journal est séparé entre une partie gratuite sur la « vitrine »² du « site Mediapart », et un accès payant au « journal Mediapart » réservé aux membres du « Club » : seuls ces derniers sont autorisés à passer du bleu-novice au marron-statutaire³. Cet adoubement de compétence, qui réserve la performance de l'écriture aux abonnés, passe surtout par le respect d'un certain nombre de règles, édictées dans la charte du Club : on ne peut alors manquer de relever la proximité entre cette dernière et celle, plus ancienne, des « devoirs *professionnels* des journalistes »⁴.

-
- 1 A. Aubert évoque le cas « rare » d'un blogueur ayant « obtenu le statut de rédacteur régulier du site » : la fréquence et la pertinence de ses commentaires lui avaient valu de se faire « remarquer par la rédaction » (2008, p. 103-104).
 - 2 Le terme, mobilisé par un journaliste statutaire de Mediapart, dit bien l'enjeu identitaire à l'œuvre : tous les visiteurs, quel que soit leur statut, peuvent ainsi prendre connaissance gratuitement du « contrat de confiance » promu et promis en matière d'information de référence.
 - 3 <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart>
 - 4 « Vous vous engagez à ce que vos contributions soient dénuées de : propos à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédo-pornographique ; propos injurieux, diffamatoires, ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, ou aux droits de la personnalité de quiconque ; propos portant atteinte à la dignité humaine ; provocation à la violence, au suicide, au terrorisme et à l'utilisation, la fabrication ou la distribution de substances illégales ou illicites ; provocation, apologie ou incitation à commettre des crimes ou des délits et plus particulièrement des crimes contre l'humanité ; violation du droit de la propriété intellectuelle, y compris le droit des marques ; contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme » (<http://www.mediapart.fr/charte-editoriale>). La Charte des devoirs professionnels des journalistes français, précise quant à elle qu'« Un journaliste digne de ce nom prend la responsabilité de tous ses écrits, même anonymes : tient la calomnie, les accusations sans preuve, l'altération des documents, la déformation

L'horizontalité proclamée des relations entre journalistes et contributeurs s'effectue ainsi dans le cadre d'une contractualisation des positions, qui réserve la performance de l'écriture journalistique aux professionnels compétents. Cette distorsion dans la présupposition d'égalité, qui n'est pas sans rappeler celle que les « partenaires sociaux » sont invités à avaliser en prenant place autour de la « table des négociations » (Boltanski & Chiapello, 1999), invite d'ailleurs à questionner plus largement l'idéologie participative que généralisent les forums délibératifs et les jurys citoyens : les diagnostics des « profanes » invités à participer aux processus décisionnels se révèlent largement reformulés et sélectionnés pour leur adéquation aux diagnostics des « professionnels de l'expertise » (Nonjon, 2006 ; Blondiaux, 2008). À cet égard, le syntagme d'« expertise citoyenne », mobilisé en entretien par l'un des fondateurs de Rue89, dit à lui seul l'ambiguïté du discours participatif que promeuvent les *pure players* : dans ces médias participatifs, la promesse de valorisation de la parole ordinaire s'effectue bien au prix de sa professionnalisation. L'examen des contributions des internautes montre ainsi que la parole citoyenne « participe » finalement très peu en volume à la construction de l'information factuelle (Aubert, 2008)¹ : elle se situe bien davantage dans le registre, critique ou laudatif, d'un métadiscours portant sur le contrat participatif lui-même, sur une scène discursive seconde – ou subalterne². Le paradigme

des faits, le mensonge, pour les plus graves fautes professionnelles ; ne reconnaît que la juridiction de ses pairs, souveraine en matière d'honneur professionnel ; [...] ne commet aucun plagiat, cite les confrères dont il reproduit un texte quelconque ; ne sollicite pas la place d'un confrère, ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures ; garde le secret professionnel ; n'utilise pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ; revendique la liberté de publier honnêtement ses informations ; tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières ; ne confond pas son rôle avec celui du policier » (Charon, 2003, p. 114). Le terme « professionnel » est souligné par nous.

- 1 L'analyse des articles publiés avec le concours des internautes en mars 2008 par Aurélie Aubert révèle qu'une imposante majorité de ces contributions s'apparente à des « tribunes libres » subjectivées, ou orientées politiquement, ce que la « charte des commentaires » promulguée par la rédaction interdit de publier comme tels (<http://www.rue89.com/charte-des-commentaires>). Notons que cette charte a été amendée au fur et à mesure que le site gagnait en notoriété et, pourrait-on dire, en maturité : l'ajout de clauses restrictives successives, censées garantir la qualité rédactionnelle et la validité des contenus mis en ligne, tend à accréditer l'hypothèse d'une soumission progressive du contrat participatif à l'énonciation journalistique et à ses propres normes, professionnelles.
- 2 À titre d'exemple, on peut renvoyer aux commentaires des internautes « participant »

normatif à l'aune duquel se définit le professionnalisme journalistique se présente en définitive comme un puissant outil de délégitimation des paroles ordinaires : loin d'être remis en cause, il trouve d'autant mieux à se justifier qu'il enrôle les citoyens dans une profession de foi alternative et participative.

Le contexte d'une « révolution numérique », qu'elle soit prophétisée ou redoutée, renforce l'injonction faite aux journalistes de définir le territoire de leurs compétences exclusives. En témoigne de manière exemplaire la figure de « l'amateur » : définie en miroir par opposition au professionnel, elle pâtit du même flou ontologique (Hennion, 2004), mais rend aussi plus visible l'enjeu de distinction des compétences respectives. D'un point de vue identitaire, les journalistes peuvent alors trouver dans la participation des citoyens l'occasion de revendiquer l'exclusivité d'un professionnalisme dont les contours trouvent à se poser par opposition. En l'absence de critères sociologiques, culturels ou normatifs permettant de fonder *a priori* la compétence exclusive du

au débat suscité par le départ de Mikiane, alias Michel Lévy-Provençal, l'un des fondateurs et développeur technique du site de Rue89, estimant sur son blog que le projet d'« information à trois voix » n'avait pas tenu les promesses faites à la dernière d'entre elles – celle des citoyens non journalistes. Ainsi, dans un billet publié le 20 février 2008 et intitulé « Pourquoi je veux (à nouveau) quitter Rue89 », Mikiane se « désolé de voir disparaître les contributions de non journalistes sur le site », regrettant l'infime « nombre de papiers qui n'émanent pas de la rédaction ou du sérail journalistique. Hier (le 19 février) par exemple, sur la quinzaine d'articles en «une», un seul était issu d'un non professionnel de l'information », écrit-il (<http://mikiane.com/>, consulté le 11 juin 2008). Le débat initié sur le blog de Mikiane, au fil des commentaires générés dans les semaines qui suivirent la publication de son billet, est exemplaire d'un métadiscours participant, portant sur le contrat participatif lui-même : ce sont bien les modalités de sa (non) réalisation qui sont en jeu, sur un mode en quelque sorte performatif, à l'instar des vertus de régénération du débat public pour les citoyens conviés à y « participer » dans le cadre de forums délibératifs (Monnoyer-Smith, 2011). Notons encore que les « riverains » qui souscrivent au contrat participatif de Rue89 en sont parfois souscripteurs au sens propre : ils peuvent eux-mêmes être annonceurs, en « participant » aux ressources du site lorsqu'ils « font le mur avec Rue89 » et achètent une « brique » où sera libellée leur propre annonce promotionnelle (<http://mur.rue89.com/>) ; ils peuvent encore répondre à l'appel lancé par Rue89 pour « participer » au financement des frais d'avocats liés aux procédures judiciaires dont le site est l'objet (www.rue89.com/making-of) ; ils tendent enfin, selon Pierre Haski, à jouer les cibles volontaires des annonceurs partenaires du site, en cliquant à dessein sur les icônes publicitaires et liens commerciaux disponibles, ce qui constitue aux yeux du journaliste une pratique « militante » en soutien au « projet » de Rue89.

journaliste professionnel, l'opposition entre professionnel et amateur comme construction socio-discursive se présente ainsi comme un instrument de réglage et de coordination entre deux paradigmes informatifs. D'un point de vue plus idéologique, les valeurs normatives de l'activité journalistique s'accommodent de la participation citoyenne au prix de sa professionnalisation : la validation de la performance réserve aux journalistes les critères de jugement de la compétence. Si Mediapart et Rue89 développent des modèles économiques différents, dont ni la viabilité ni la stratégie ne sont à l'heure actuelle assurées et stabilisées¹, on peut reconnaître à ces deux pionniers du journalisme participatif d'avoir su profiter du paradigme expressiviste cher à Internet pour y distinguer l'identité discursive du journalisme professionnel : la gageure d'ores et déjà relevée par ces médias en ligne aura finalement consisté à partager la tâche, sans partager les rôles.

Références

- Allard, L., & Vandenberghe, F. (2003). *Express yourself ! Les pages perso entre légitimation politique de l'individualisme expressif et authenticité réflexive peer to peer. Réseaux*, 117, 193-219. Disponible à : http://www.freescape.eu.org/biblio/article.php3?id_article=233#nb2
- Aubert, A. (2008). Rue89 : un modèle horizontal de la production d'information ? *MediaMorphoses*, 24, 99-104.
- Boltanski, L., & Thévenot, L. (1991). *De la Justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

1 Les deux sites se sont récemment convertis aux stratégies de la complémentarité, du site vers le papier, en éditant des titres liés – magazine mensuel pour Rue89, « cahier » trimestriel pour Mediapart, où « ce n'est pas le support mais le contenu qui fait la différence. Beaucoup de lecteurs insatisfaits de la presse existante hésitent encore à se convertir à l'information sur Internet. Avec cette déclinaison trimestrielle du site, nous entendons montrer que la presse numérique invente chaque jour un journalisme durable et participatif ». Cette profession de foi a aussi conduit l'équipe de Mediapart à faire paraître, sous la direction d'Edwy Plenel, deux dossiers thématiques (contre le débat sur l'identité nationale, et sur les « Faits et gestes de Nicolas Sarkozy »). Rue89, majoritairement financé par la publicité, diversifie ses sources de financement par des pratiques de syndication ou, plus récemment, des activités d'ingénierie de sites web et des prestations de formation des confrères du papier aux techniques du numérique.

- Blondiaux, L. (2008). Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion. Dans T. Fromentin & S. Wojcik (Dir.), *Le Profane en politique : compétences et engagement du citoyen* (pp. 37-51). Paris : L'Harmattan.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel Esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Brin, C., Charron, J., & de Bonville, J. (Dir.) (2004). *Nature et Transformation du journalisme. Théorie et recherches empiriques*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Cardon, D., & Granjon, F. (2005). Médias alternatifs et média-activistes. Dans É. Agrikolianski, O. Filleule, N. Mayer (Éds.), *L'Altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause* (pp. 175-198). Paris : Flammarion.
- Cardy, H., & Tavernier, A. (2009). L'introduction des [N]TIC dans la presse : émergences et continuités. Dans G. Delavaud (Dir.), *Nouveaux Médias, nouveaux contenus* (pp. 231-248). Paris : Apogée.
- Charon, J.-M. (2003). *Les Médias en France*, coll. Repères. Paris : La Découverte.
- Chomsky, N. (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge : The MIT Press.
- Foucault, M. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- Hennion, A. (2004). Une Sociologie des attachements, une pragmatique de l'amateur. *Sociétés*, 85/3, 9-24.
- Legavre J.-B. (1996). La « neutralité » dans l'entretien de recherche : retour personnel sur quelques évidences. *Politix*, 35, 207-225.
- Le Teinturier, C. (2003). L'hétérogénéité des journalistes. *Hermès*, 35, 35-48.
- Monnoyer-Smith, L. (2011). *Communication et Délibération. Enjeux technologiques et mutations citoyennes*. Paris : Hermès Lavoisier.
- Nonjon, M. (2006). *Quand la Démocratie se professionnalise. Enquête sur les experts de la participation*. Thèse pour l'obtention du doctorat de Science politique. Lille : Université Lille 2.
- Rebillard, F. (2007). *Le Web 2.0 en perspective*. Paris : L'Harmattan.
- Rieffel, R., & Watine, T. (Dir.) (2002). *Les Mutations du journalisme en France et au Québec*. Paris : Panthéon Assas.
- Ruellan, D. (1992). Le professionnalisme du flou. *Réseaux*, 51, 25-37.
- Ruellan, D. (1997). *Les Pros du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Tavernier, A. (2004). *Paroles d'Experts : rhétoriques journalistiques de recours aux paroles extérieures dans Le Monde, Libération et Le Figaro. Journaliste et sociologue, la construction d'un référentiel*. Thèse pour l'obtention du doctorat de Sciences de l'information et de la communication. Lille : Université Lille 3.
- Tavernier, A. (2009). Rhétoriques journalistiques de médiatisation du sociologue : la co-construction de l'expertise. *Questions de Communication*, 16, 71-96.
- Tunstall, J. (1971). *Journalists at Work*. London : Constable.